

**Nombre de membres
en exercice : 15**

Séance du 22 septembre 2016

Présents : 12

*Le jeudi 22 septembre 2016, à 20 heures 00, l'assemblée,
convoquée le 07/09/2016,*

Votants : 14

s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.

Présents : Thierry CHARTROUX, Laurent ALBAGNAC, Christiane ALIBERT, Augustine CHARBONNIER, Cécile COLDEFY, Thierry CONTENSSOU, Anne-Marie FORTIN, Christophe GARCIA, Frédéric HOBBE, Céline HURDEBOURCQ, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE.

Excusés et ayant donné délégation respective : Sébastien BARRAT par Jean-Claude LAGARRIGUE, Suzanne LACARRIERE par Thierry CHARTROUX.

Excusé : Richard CABROL

Secrétaire : Christiane ALIBERT

Introduction : demande de Monsieur le Maire de rajouter à l'ordre du jour la délibération "Amortissements Réseaux Bayleviel 2014 - Décision Modificative BP 2016". - Vote favorable, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette même séance (Réf. Point II).

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2016

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 16 juin 2016. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DÉLIBÉRATION

AMORTISSEMENTS TRAVAUX RÉSEAUX BAYLEVIEL 2014 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire indique que des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité) du bas du Bourg sis Bayleviel (5 753,77 €) ayant été réalisés et terminés sur le budget communal au cours de l'année 2015, leur amortissement est aujourd'hui imposé.

Au 01-01-2016, le montant restant à amortir concernant ces réalisations est de 5 753,77 €.

Après avoir examiné le budget primitif 2016 et notamment les possibilités d'imputation, le Conseil Municipal, décide, (14 : pour) de fixer l'amortissement à 1 an pour l'ensemble des travaux, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
6811-042 Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 753,77 €	
023 Virement à la section d'investissement	-5 753,77 €	
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
28041582-040 Amortissements GFP : Bâtiments, installations		5 753,77 €
021 Virement de la section de fonctionnement		- 5 753,77 €
TOTAL :	0,00 €	0,00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses et recettes les suppléments de ces crédits par le biais du virement entre la section de fonctionnement et d'investissement.

PROJET RÉNOVATION ÉCLAIRAGE STADE

Après avoir rappelé les différents intervenants en charge du fonctionnement du stade municipal (agents communaux, bénévoles clubs), en présence et avec le soutien de Ms LAGARRIGUE Daniel et LOURADOUR Jean-Marc, Co-Présidents A.S. Causse Limargue, Thierry CHARTROUX présente le projet de rénovation d'éclairage du stade suite aux différentes demandes des clubs de football (AS Causse Limargue et FC Causse Limargue) utilisateurs en moyenne avec 110 licenciés, estimant :

- l'installation défectueuse et insuffisante en terme de visibilité,*
- la consommation éclairage actuelle coûteuse,*
- le stade non homologué pour jouer des matchs la nuit,*
- le besoin de remise à niveau.*

Le financement pour les travaux complets de reprise de l'éclairage, non confirmé, est ainsi estimé :

- Travaux : 61 096 € T.T.C.

Norme éclairage FFF : Norme E5 - 150 lux/25 points d'éclairage

Changement des mats et des Lampes

Changement Armoire de commande

- possibilité de financements (Recettes en %), non notifiés :

<i>D.E.T.R. (Etat)</i>	<i>30 %</i>
<i>CAUVALDOR (Fonds Concours)</i>	<i>20%</i>
<i>T.E.P.C.V. (via le Parc Naturel)</i>	<i>de 30% à 80%</i>
<i>F.F.Football</i>	<i>10.000 € ?</i>

Après réflexion, le conseil municipal décide de constituer une commission d'élus pour travailler sur ce projet pour déterminer le choix des travaux envisagés et des priorités, les demandes de financements, l'ouverture de crédits éventuelle sur 2016. La première réunion se tiendra à la mairie, en présence des co-Présidents AS Causse Limargue et Thierry BOUSSAC le 4 octobre 2016 à 20 heures.

III - POINT FINANCIER CAUVALDOR

Thierry CHARTROUX donne un compte-rendu des dernières réunions intervenues dans le cadre communautaire et donne connaissance au conseil municipal des derniers travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées de CAUVALDOR, en expliquant les principes résultant du calcul de l'attribution des compensations pour les communes membres (synthétisé dans la page suivante).

MÉTHODOLOGIE/CALCULS ATTRIBUTION/COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES DE CAUVALDOR

NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LES CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66) NI LES INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS DE CAUVALDOR

ÉTAPE 1

PRODUITS 2015 : Valeur fiscale apportée par les communes

Passage à la TPU puis CFEU à harmoniser

Passage CFEU en 2015 pour tout le territoire
Fiscalité entreprise commune par commune
Équité

AXE QUI A NÉCESSITÉ DE RETRAVAILLER TOUTES LES BASES DE CFE, CVAE, IPER, TASCOM... ET DE LES ÉCLATER PAR COMMUNES

ÉTAPE 2

CHARGES 2015 : Méthodologie commune à appliquer

Charges 2015 transférées par toutes les communes à CAUVALDOR :

- les chapitres 011 et 012 (dépenses de fonctionnement),
- les chapitres 65 et 67 (participations et subventions),
- les compétences déléguées au SMPVD.

Charges transférées par certaines communes
- Petite enfance
- Voirie



Charges transférées par certaines communes
Compétences Ponctuelles

AXE QUI A NÉCESSITÉ DE DÉTERMINER LE COÛT DES COMPÉTENCES-VALEURS DE 2015

ÉTAPE 3

ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNALE POSITIVE OU NÉGATIVE INTERMÉDIAIRE

Conduit à des variations sur la nouvelle A.C. par rapport à l'A.C. existant

ÉTAPE 4

SOLIDARITÉ POUR CORRIGER LES VARIATIONS ET INCIDENCES PÉRIODIQUES HORIZONTALE ET VERTICALE

ÉTAPE 5

TRANSFERT DU S.D.I.S. ET RETOUR ANIMATION TERRITORIALE

ÉTAPE 6

DÉTERMINATION DE L'A.C. DÉFINITIVE

DÉLIBÉRATION ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE

Considérant :

- l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,
- les travaux des commissions de CAUVALDOR,
- la réunion d'installation de la CLECT du 21 septembre 2015 procédant à l'élection de son Président, de son Vice-Président et de l'exposé du fonctionnement des travaux à mener par la CLECT,
- la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 12 Septembre 2016 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes,
- l'approbation du rapport, à l'unanimité des membres présents, par les élus communautaires lors de la séance du 19 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2016

Après avoir pris connaissance du rapport ainsi que ses annexes,

Il est proposé au conseil Municipal, oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, **à la majorité (Pour : 14) :**

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 12 septembre 2016,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

IV - DIVERS POINTS SOULEVÉS

TRAVAUX TOITURE ÉGLISE

Jean-Claude LAGARRIGUE demande quand doivent intervenir les travaux de révision de la toiture de l'église. L'entreprise DUPLOUY n'ayant pas encore averti la commune, il est proposé de la contacter pour en connaître les suites.

DISFONCTIONNEMENT RÉSEAU ADSL ORANGE

Augustine CHARBONNIER interpelle le Maire sur les problèmes de réception "internet" avec Orange.

Thierry CHARTROUX étant actuellement en contact avec le responsable ORANGE du secteur, indique que plusieurs interventions sont menées afin de pallier à ces problèmes, notamment suite à différentes requêtes des administrés ayant constaté ces dysfonctionnements depuis quelques mois. A ce titre, il a donc été constaté une saturation du réseau desservant les habitants de Thégra de par une ligne "cuivre" située entre Lavergne et Thégra, aujourd'hui insuffisante pour le nombre croissant d'abonnés. Des études de renforcement sont actuellement en cours de mise en oeuvre avec ORANGE.

Pour permettre de faire avancer l'intervention de ORANGE de façon plus accélérée, contre toute attente, il est ainsi proposé de faire diffuser une pétition avec l'appui de la mairie auprès de la population (point de mise à disposition : boulangerie de Thégra, mairie et information sur site).

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 15.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,